

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 septembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 66

Votants : 72 (dont 6 procurations)

N°39 A/

OBJET :

**RENOVATION DES
BERGES DE LA
RIVE GAUCHE DE
L'ALLIER ENTRE
LA BOUCLE DES
ISLES ET LE PONT
DE L'EUROPE**

**PROGRAMME DE
L'OPERATION**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : - 4 OCT. 2017

Publiée ou notifiée
le : - 4 OCT. 2017

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET (à partir de la question n°3) - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (absente de la question n°23 à la question n°25) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – J. COGNET - H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT (absent pour la question n°18) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. BENOIT (absente de la question n°15 à la question n°16) – E. VOITELLIER - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P. BLANC à M. AURAMBOUT - P. SEMET à F. SKVOR – M. GUYOT à E. CUISSET – JJ. MARMOL à F. AGUILERA – YJ. BIGNON à G. MAQUIN - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absent représenté par leur suppléant : MM. R. MAZAL par S. AUBUGEAU, Vice-Président.

Absent excusé : M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Absents : P. COLAS - F. HUGUET - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-12,

Vu les compétences de Vichy Communauté en matière d'aménagement du territoire et de prévention du risque inondations,

Vu la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM) du 27 janvier 2014 ainsi que la loi Nouvelle Organisation de la République (dite NOTRE) du 7 août 2015 conférant à l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018 la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations,

Vu le projet d'agglomération 2015-2025 actualisé, précédemment approuvé au cours de la présente séance,

Vu le dossier de présentation du projet ci-annexé constituant le programme de l'opération,

Considérant que l'opération porte sur plusieurs projets dont la réalisation coordonnée est apparue opportune sur les plans technique, environnemental, financier et économique. Son objectif est ainsi de réaliser l'ensemble des travaux d'aménagement et de renaturation de la berge sur toute la rive gauche du Lac d'Allier, de la Boucle des Isles au pont de l'Europe en passant par la confluence du Sarmon, en les coordonnant avec une vidange de la retenue nécessaire à son curage d'octobre 2018 à mars 2019,

Considérant l'opportunité du projet dans l'objectif de développer des activités de loisirs et de tourisme sur le secteur, de réduire l'empreinte urbaine sur l'environnement fluvial et de renforcer l'attractivité de l'agglomération,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver le principe de rénovation des berges de la rive gauche de l'Allier entre la boucle des Isles et le Pont de l'Europe suivant les grands principes figurant dans le dossier ci-annexé,
- d'approuver le coût prévisionnel de l'opération correspondant à hauteur de 20M € TTC, avec un coût net prévisionnel pour l'agglomération de 8 M € TTC maxi,
- d'autoriser le Président et le Vice-Président délégué à signer la demande d'autorisation environnementale unique
- d'autoriser le Président à lancer l'ensemble des procédures administratives et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du projet,
- de confirmer la compétence du bureau pour solliciter des financements auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels (Union Européenne, Etat, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Etablissement Public Loire, Région Auvergne Rhône Alpes, Département de l'Allier, Ville de Vichy, Ville de Bellerive-sur-Allier,...) sur la base d'un plan de financement à finaliser d'ici la concrétisation du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
Le 28 septembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



Claude MALHURET

Programme de rénovation et embellissement de la rive gauche du Lac d'Allier

(depuis la Boucle des Isles jusqu'au pont de l'Europe).

Le Conseil communautaire a validé le 15 juin 2015 plusieurs projets d'aménagement inscrits dans son projet d'agglomération à l'horizon 2025. Le grand projet de réhabilitation de l'ensemble de la rive gauche du Lac d'Allier sera porté par Vichy Communauté et les communes de Bellerive-sur-Allier et Vichy et mené conjointement avec le curage du plan d'eau qui sera réalisé par la ville de Vichy. La ville de Vichy poursuivra par ailleurs sur plusieurs années la rénovation des vannes du barrage.

A l'instar de ce qui a déjà été réalisé en rive droite de la rivière Allier côté Vichy avec l'aménagement des berges et plages, le grand projet d'aménagement de la rive gauche côté Bellerive-sur-Allier a pour objectifs :

- le développement des activités de loisirs et de tourisme,
- la réduction de l'empreinte urbaine sur l'environnement fluvial
- le renforcement de l'attractivité de l'agglomération et de la commune de Bellerive-sur-Allier en particulier.

En ce sens, la circulation automobile près de la Boucle des Isles sera éloignée de la berge, grâce à la création de parkings à l'arrière des restaurants et des campings existants, pour permettre la transformation de la berge au profit des piétons et cyclistes. L'aménagement paysager de qualité qui sera réalisé permettra également une renaturation de la rive pour favoriser un meilleur fonctionnement des milieux aquatiques et interrompre l'important processus d'érosion qui s'est engagé dans le secteur et qui menace désormais certaines activités économiques.

La renaturation de la confluence du ruisseau du Sarmon et la mise en valeur de sa confluence avec l'Allier (entre l'avenue de Vichy et le Sporting Club) constituera également le premier acte de la création d'une coulée verte reliant le centre de Bellerive au bord du plan d'eau.

Vivre en harmonie avec la rivière implique également que le projet intègre des dispositions pour mieux prendre en compte le caractère inondable du secteur et atténuer les conséquences dommageables des débordements de la rivière : les aménagements publics ainsi que les investissements que réaliseront les acteurs privés en parallèle, devront donc répondre à cet enjeu.

La partie de la rive entre le pont de Bellerive-sur-Allier (pont Aristide-Briand) et le pont de l'Europe sera quant à elle totalement transformée : la promenade et son mur de quai en béton, aujourd'hui très dégradés, feront place à une berge plus naturelle, comme en rive droite côté vichy, à l'installation d'une végétation spécifique et adaptée aux bords de cours d'eau (plantes hélophytes notamment). L'ensemble des berges du lac d'Allier, ainsi restaurées, sera plus propice à la faune et à la flore spécifiques des milieux alluviaux. Ces aménagements contribuent ainsi à renforcer le corridor écologique que constitue l'Allier pour les espèces autochtones mais également pour les espèces migratrices puisque l'Allier est également un vaste corridor de migrations pour nombre d'espèces d'oiseaux ou de poissons notamment.

Cette nouvelle grande promenade paysagée de plus de 5 km le long de la rivière, s'inscrit aussi à l'échelle du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne (de Brioude à Vichy en passant par Clermont-Ferrand). Elle sera partie intégrante de la voie verte régionale de découverte de la rivière Allier qui traversera à terme l'ensemble du territoire de Vichy Communauté sur 27 km (de St-Yorre/Mariol à St-Germain-des-Fossés/ Billy).

Ce grand projet sera réalisé à l'occasion d'une importante opération de curage de la retenue du plan d'eau de Vichy prévue entre octobre 2018 et mars 2019. Il bénéficiera ainsi de conditions de chantier plus favorables et plus économiques grâce au plan d'eau abaissé.

Le curage du plan d'eau a été précédé de la réalisation sur une année entière d'un important programme de recherche, confié à la Fédération des Recherches en Environnement de l'Université d'Auvergne, pour une gestion plus durable du barrage et de sa retenue. C'est à la suite de cette expertise scientifique pluridisciplinaire que la Ville de Vichy a décidé d'équiper le site du Lac d'Allier de quatre stations automatiques de mesure, permettant d'évaluer en continu la qualité des eaux entrant et sortant du plan d'eau, et de deux préleveurs automatiques destinés à compléter régulièrement les données obtenues par des analyses plus ciblées. Cet équipement, qui devrait permettre dans l'avenir de gérer plus finement les mouvements des vannes du barrage, sera très utile lors des travaux de curage pour en limiter les impacts sur la rivière.

En parallèle, la Ville de Vichy poursuit la rénovation du pont-barrage avec un programme de remplacement des 6 vannes-clapets qu'il reste à changer, la mise à neuf de tous les organes de manœuvre (qui permettent d'abaisser et de relever les clapets de la retenue) et la rénovation du génie civil. Si la vidange du plan d'eau n'est pas nécessaire pour procéder au changement des vannes, sa réalisation prévue à l'automne 2018-2019 facilitera les travaux dont le programme prévoit le remplacement de deux vannes par an. Pour cette importante opération, la Ville de Vichy prévoit une enveloppe de 14 millions d'euros qui s'ajoute au financement du curage du plan d'eau et à sa participation financière pour l'aménagement des berges.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°39A DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2017 RENOVATION DES BERGES DE LA RIVE GAUCHE DE
L'ALLIER ENTRE LA BOUCLE DES ISLES ET LE PONT DE L'EUROPE -
PROGRAMME DE L'OPERATION

.....
Date de décision: 28/09/2017

Date de réception de l'accusé 04/10/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 28SEP2017_39A

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170928-28SEP2017_39A-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 39A.pdf (003-240300426-20170928-28SEP2017_39A-DE-1-1_1.pdf)